

DECISION DU PRESIDENT N° D2025-236

Objet : Conclusion de l'acte modificatif n°2 du marché n°20236000000004 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) - lot n°3 : conseil et expertise financiers

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R. 2194-7,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2025/10/15/20 du 15 octobre 2025 portant modification des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, de services et de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu l'arrêté du Président n°AP2025/405 du 22 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CASTANET, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

Vu la décision du Président n°D2023-10 du 25 janvier 2023 portant attribution du marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) - lot n°3 : conseil et expertise financiers,

Vu la décision du Président n°D2025-21 portant conclusion de l'acte modificatif n°1 au marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PMHH - lot n°3 : conseil et expertise financiers,

Considérant que le marché n°20236000000004 a été notifié le 25 janvier 2023 au groupement CABINET MICHEL KLOPFER (mandataire) / ESPACITE, pour un montant forfaitaire de 101 600 € HT, pour une durée ferme de 24 mois,

Considérant qu'un acte modificatif n°1 a été notifié le 24 janvier 2025, portant prolongation d'un an de la durée du marché cité ci-dessus,

Considérant la nécessité, compte tenu des retards significatifs dans le calendrier d'approbation du PMHH, de conclure un acte modificatif n°2 au marché cité ci-dessus afin de proroger la durée du marché de 12 mois, soit jusqu'au 24 janvier 2027, et ce sans incidence financière,

Considérant que cette modification n'est pas substantielle compte tenu de l'absence d'incidence financière et au regard des conditions initiales de passation du marché, conclu sans mise en concurrence après infructuosité,

DECIDE

Article 1 : De conclure l'acte modificatif n°2 du marché n°20236000000004 relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) - lot 3 : conseil et expertise financiers, avec le groupement CABINET MICHEL KLOPFER (mandataire) / ESPACITE, sis 4 rue Galilée - 75116 PARIS, portant prolongation de la durée du marché de 12 mois, sans incidence financière.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le Trésorier.

Par ailleurs, notification en est faite au prestataire.

Fait à Paris,

13 NOV. 2025

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services

Philippe CASTANET

